



#1

Février 2021

LA LETTRE FRANCE RELANCE

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de relance, de multiples appels à projets ont été lancés et vous êtes nombreux – collectivités locales, entreprises et acteurs économiques, chambres consulaires, associations – à vous mobiliser, créant ainsi les conditions d'un véritable rebond départemental.

Afin de faciliter davantage l'appropriation de ces dispositifs et de vous informer de manière régulière, j'ai le plaisir de vous adresser la première « Lettre France Relance dans les Hauts-de-Seine ».

Ce vecteur d'information synthétique, à fréquence bimensuelle, contiendra un chiffre-clé ou une actualité juridique, ainsi qu'un calendrier des appels à projets arrivant à échéance et pourra donner lieu à d'éventuels échanges avec les services de l'Etat pour vous accompagner dans vos démarches.

En cette période singulière, le tissu économique et social des Hauts-de-Seine fait preuve d'une grande résilience et dispose d'importants atouts pouvant être mis en valeur ou s'amplifier grâce à ces appels à projets.

Je vous souhaite une très bonne lecture et vous remercie pour votre implication quotidienne.

Laurent HOTTIAUX

Préfet des Hauts-de-Seine

LE SITE A CONSULTER

- La préfecture des Hauts-de-Seine dispose d'un portail centralisant les dernières actualités du Plan de relance.
 - Vous y trouverez les principaux liens utiles. Un lien renvoie également à la plateforme de la préfecture de la région d'Île-de-France, qui recense **toutes les aides** disponibles dans la région.
- Lien : [Préfecture des Hauts-de-Seine](#)

LES CHIFFRES DE LA QUINZAINE

824

Nombre d'entrées dans le dispositif de **Garantie Jeunes** dans les Hauts-de-Seine en 2020.

- La Garantie Jeunes permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation.
- Elle est mise en œuvre par les missions locales. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », les moyens alloués à ce dispositif sont augmentés.

→ **Lien** : [Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

15,4 M €

Montant total des subventions accordées aux projets retenus dans les Hauts-de-Seine à fin 2020, dans le cadre des appels à projet du plan de relance (Résilience, automobile, aéronautique et volet territorial)

- Au 31 décembre 2020, ce sont 40 projets industriels qui avaient été déposés dans le département.

LES DEUX ACTUALITÉS DE LA QUINZAINE

Pour les collectivités

Friches et territoires

- En réutilisant des sols laissés à l'abandon pour des projets d'aménagement ou de relocalisation, la reconversion de friches participe à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2030.
- Les coûts de dépollution sont généralement très élevés et ne peuvent pas toujours être supportés par les porteurs.
- Trois dispositifs sont en cours pour accompagner les porteurs de projets. Leurs subventions sont potentiellement cumulables. Un tableau comparatif est [disponible ici](#).

1 - AAP francilien « Recyclage foncier des friches » de la DRIEA Ile-de-France. La 1^e session se clôture le 01/03/2021.

→ **Lien** : [DRIEA Ile-de-France](#)

2 - Pour les reconversions de site

Pour les entreprises

Tiers-lieux

- Les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires. Lancé en 2019 pour les soutenir, l'AMI « Fabriques de territoire » s'accélère dans le cadre du Plan de relance.
- Dans les métropoles, une attention est portée aux tiers-lieux dans les quartiers prioritaires de la ville. Les tiers-lieux existants ou en projets seront soutenus sur 3 ans.
- Ouvert jusqu'à la fin de l'année, l'AMI s'adresse aux entreprises, aux associations mais aussi aux collectivités et leurs groupements.
- La prochaine vague d'instruction des dossiers a lieu le 30/03/2021.

→ **Lien** : [Société numérique - ANCT](#)

ICPE, une dotation nationale est portée par l'ADEME. Ouvert jusqu'au 25/02/2021.

→ **Lien** : [ADEME](#)

3 - La 3^e session de l'AMI « Reconquérir les friches franciliennes », de la région Ile-de-France. Ouverte jusqu'au 08/03/2021.

→ **Lien** : [Région Ile-de-France](#).

● Enfin, l'AAP « Site industriel clé en main » est ouvert jusqu'au 31/03/2021 pour les collectivités qui auraient identifié des sites propices.

→ **Lien** : [DGE](#)